

REGLEMENT INTERIEUR

ENTREE DU PARC COUREURS → PARKING NORD et Parc Haveau

- Contrôle des pilotes et placement des camping-cars et des camions à partir de 12 h le vendredi 11 octobre,
- Véhicules accompagnateurs → PARC HAVEAU (Une zone sera prévue pour les véhicules des accompagnateurs, pas de camping sur ce parking),
- Contrôle des extincteurs dans les camping-cars (Obligatoire),
- Pas de feu de barbecue ou autres sur le site,
- Circulation à moto interdite (même pour un essai),
- Une zone d'essai transformée en piste d'entraînement se trouvera derrière le hall Minsard,
- Respect des sanitaires SVP,
- Des poubelles seront mises à disposition sur le parc,
- Ne sera autorisé qu'un seul véhicule par pilote,
- lavage au nettoyeur haute pression interdit sur le site (La Loire est à 5 min)
- Aucune place ne pourra être réservée par un pilote arrivé précédemment (les placements se feront par ordre d'arrivée)
- Nous vous conseillons d'arriver ensemble si vous faites partie d'un groupe ou d'un team. Aucune place ne sera réservée.

ADMINISTRATIF

- Le vendredi de 16 h à 23 h // Le samedi de 8 h à 9 h pour le Pit-Bike et de 10 h à 19 h pour le cross // Le dimanche de 7 h à 7 h 30,
- Contrôle des engagements et distribution des bracelets (1 pilote et 2 accompagnateurs gratuits),
- Toutes personnes prises sans bracelet dans l'enceinte du parc seront automatiquement expulsées,
- Les pilotes doivent se présenter avec l'ensemble de leurs accompagnateurs lors de l'enregistrement administratif,
- ATTENTION : Seul 2 accompagnateurs par pilotes auront accès au parc coureur intérieur. Les autres devront s'acquitter d'un pass à 12 euros permettant de circuler librement dans les autres halls ainsi que dans le parc extérieur, mais pas dans le parc coureur intérieur.

CONTROLE TECHNIQUE

- Ouverture des contrôles techniques le vendredi de 16 h à 23 h // Le samedi de 8 h à 9 h pour le Pit-Bike et de 10 h à 19 h pour le cross // Le dimanche de 7 h à 7 h 45.

PARC PILOTES INTERIEUR → PAVILLON MINSARD

- Ouverture du parc pilotes intérieur à 8 h 00 le samedi matin et à 6 h 30 le dimanche,
- INTERDICTION DE FUMER
- TAPIS ENVIRONNEMENTAL OBLIGATOIRE,
- Accès par l'entrée Nord en poussant les motos moteur arrêté,
- 1 box de 4.00 m² par pilote – Attribution par ordre d'arrivée à l'administratif,
- Accès au Minsard pour l'accompagnateur licencié du pilote uniquement,
- Dans l'enceinte du Minsard, les motos seront poussées à la main, moteur arrêté,
- Démarrage des motos en parc d'attente extérieur et piste d'essais,
- Pas de ravitaillement d'essence dans le parc,
- Pleins d'essence uniquement dans la zone prévue,
- Le remplissage des réservoirs se fera uniquement dans la zone se trouvant à l'extérieur,
- Tout pilote pris en train de remplir son réservoir à l'intérieur sera immédiatement expulsé,

- Toute moto fuyant l'huile devra être immédiatement évacuée,
- Pas de vidanges dans le Hall Minsard,
- Aucun stockage d'huile usagée sur le site (prière de récupérer vos huiles de vidanges),
- Les autres accompagnateurs sont autorisés à entrer dans le parc intérieur mais absolument interdits sur les parcs d'attente et le circuit,
- Aucune moto ne devra rester en parc la nuit.

PRE-PARC

- 1 pré-parc extérieur (mise en chauffe des machines,
- 2 pré-parcs intérieurs (moteur arrêté).

PISTE

- La piste pourra être découverte à pied le vendredi de 20 h 30 à 21 h 30, le samedi de 8 h 00 à 8 h 30 et le dimanche de 7 h à 7 h 30.

GRILLE DE DEPART

- L'entrée en grille se fera en poussant la moto moteur arrêté (pendant les manches),
- Démarrage au panneau « MOTEUR »,
- Départ aux essais et chronos du deuxième pré-parc (passage devant la grille),
- Aucun essai de départ n'est prévu.

SORTIE DES PILOTES DE LA PISTE

- Arrêt du directeur de course avec drapeau à damier,
- Blocage avant la sortie par un commissaire,
- Coupure des moteurs,
- Retour au parc fermé en poussant moteur éteint.

PUBLIC

- Le public est autorisé à circuler autour de la piste, derrière les barrières et sur les mezzanines,
- Seront inaccessibles au public : le parc coureur, le parking VIP, l'accès aux parcs fermés, la zone VIP,
- Le public VIP aura accès à sa zone, à la zone ouverte au public et au Hall Minsard par nombre de 100 personnes uniquement,
- Ouverture au public le samedi matin de 9 h 30 à 00 h 30 et le dimanche de 7 h 45 à 20 h 00,
- Boissons personnelles et pique-nique interdit.

PERSONNEL DE SURVEILLANCE DU PARC

- Une société de gardiennage sera présente sur les lieux durant toute la manifestation.

BUVETTES INTERIEURES

- Pas de canettes ni de bouteilles en verre,
- Boissons servies uniquement au verre plastique,
- Restauration chaude électrique (Hot-Dog, Panini, crêpes, croque-monsieur) à l'intérieur,

BUVETTE EXTERIEURE

- Barbecue, frites, boissons au verre,
- Viennoiseries et pain à partir de 6 h 30.

DIVERS

- Nos amis les bêtes ne seront pas admis à l'intérieur des halls.